



Réaménagement du port de plaisance de Lachine

Réponses aux questions des citoyens

Séance d'information virtuelle du 13 août 2020

Le 13 août 2020 dernier s'est tenue la séance d'information portant sur le réaménagement du port de plaisance de Lachine. Vous étiez 584 personnes inscrites à cette séance. À cette occasion, la Ville de Montréal a recueilli les nombreuses questions des citoyens (154 reçues à l'avance et 162 en direct).

Compte tenu du nombre important de questions, nous les avons regroupées par thématiques.

[Visionnez la séance d'information en différé](#)

N.B. : Les commentaires et les questions ne traitant pas du Réaménagement du port de plaisance de Lachine n'ont pas été retenus pour ce document. Merci de votre compréhension.

CONCEPTION DU FUTUR PARC RIVERAIN

Q

Pourquoi ne pas proposer un projet mixte, intégrant la marina au projet présenté?

R

Une occupation hybride, en plus d'occasionner des enjeux de sécurité, de cohabitation et de contrôle d'accès pour les plaisanciers et les embarcations, est difficile à cause de l'étroitesse du site et du besoin important en infrastructures de la marina, laissant peu d'espace résiduel au final. S'ajoutent à ces problèmes des conflits d'usage sur l'eau avec la vocation nautique du nouveau parc et l'emprise de la marina sur les berges. Finalement, la performance financière de la marina est un problème crucial qui ne sera pas réglé par une utilisation hybride. Il ne s'agit pas d'en faire une opération lucrative, mais plutôt de faire profiter des investissements à l'ensemble de la population montréalaise, au même titre que les bibliothèques publiques ou les autres parcs de la métropole.

Q

Pourquoi ne pas investir dans les berges publiques existantes? Pourquoi ne pas se réapproprier les berges du littoral des dix parcs actuels de ce secteur?

R

L'arrondissement de Lachine se distingue par la proportion inégalée de ses berges accessibles à tous; ceci est le résultat d'une volonté de maximiser l'accès du public à l'ensemble des berges de l'arrondissement, qui s'exprime dans les choix faits par les administrations passées et présente. Le choix porte en fait sur la manière d'investir, donc la Ville de concert avec l'Arrondissement, a saisi l'occasion présentée par la désuétude et la situation géographique exceptionnelle pour créer une expérience incomparable à celles offertes par les autres parcs riverains du secteur. La présence des eaux calmes, protégées et sécuritaires de ce secteur est unique et permet une gamme d'activités nautiques pour le grand public qui ne peuvent pas être offertes ailleurs dans de telles conditions. L'investissement prévu au site du port de plaisance ne sera pas fait au détriment des autres parcs riverains.

Q

Pourquoi ne pas mieux exploiter le parc René-Lévesque et les autres parcs de Lachine pour ce projet? Pourquoi créer un autre parc et choisir l'emplacement de la marina pour l'établir?

R

La Ville n'avait pas de mandat pour le développement d'un nouveau parc, mais face à la désuétude avancée des installations actuelles et considérant l'historique financier de l'équipement, un positionnement à long terme était impératif. Un investissement pour le maintien de l'opération d'un équipement réservé à une clientèle limitée, avec un accès exclusif au site, à même l'argent des contribuables, n'était pas une solution tenant compte de l'intérêt du plus grand nombre; la Ville a donc favorisé un accès public au modèle actuel.

L'emplacement stratégique du site permet d'augmenter la complémentarité des parcs locaux existants, en devenant la pièce centrale d'un réseau de parcs solidaires, permettant une utilisation en toutes saisons et une offre récréative bonifiée. De plus, les liens piétons directs traversant le bassin entre le parc René-Lévesque et le nouveau parc feront en sorte que les deux jetées aménagées seront expérimentées comme un immense parc avec un majestueux bassin en plein centre.

Q

Pourquoi détruire une marina alors que la navigation a été un élément tellement important dans le développement de la ville de Lachine? Comment l'historique de la marina sera-t-il préservé et valorisé?

R

Nous reconnaissons que la navigation est un élément-clé du développement et du paysage de Lachine, et le présent projet ne renie pas la présence des embarcations sur les eaux du secteur, mais vise aussi une diversification des façons de participer à cette présence sur l'eau par un programme nautique élargi. Après une longue période de navigation commerciale suivant la construction de canal de Lachine en 1825, ce sont les membres du *Iroquois Yacht-Club* fondé en 1927, puis du port de plaisance de Lachine, qui peuplent le secteur, accompagnés des pêcheurs, rameurs et adeptes de voile. Aujourd'hui nous assistons à une diversification du paysage où les kayakistes sont de plus en plus nombreux et où de nouvelles activités comme le *kitesurf* et le SUP prennent aussi leur place. Le souhait de la Ville est de soutenir et développer cette diversification en aménageant un environnement accessible, agréable et sécuritaire pour promouvoir la pratique des sports nautiques auprès de la population.

La vision proposée pour le site conserve l'accès à la voie navigable du canal de Lachine pour les plaisanciers qui transitent entre le lac Saint-Louis et le Vieux-Port. Un port d'attache est prévu pour les embarcations des services d'urgence (SPVM, SIM et Garde-Côtière) ainsi que pour les navettes fluviales et batobus. La marina du club des chasseurs et pêcheurs (Anglers) sera maintenue. L'accès au bassin situé entre le parc René-Lévesque et le port de plaisance sera réservé aux embarcations non motorisées. La réutilisation des quais pour l'aménagement d'une promenade flottante permettra aussi aux piétons de tester leur pied marin plutôt que de regarder passer les bateaux depuis la rive.

Un objectif supplémentaire du projet est d'étudier et de mettre en place les mesures pour pouvoir permettre la baignade en eau libre à partir de plateformes flottantes. Autrefois une activité populaire sur les rives de Lachine avant la détérioration de la qualité de l'eau, l'aménagement d'un site où les gens pourraient nager constituerait un véritable retour aux sources pour la population locale.

Q

Est-ce que des parcs existants ont été l'inspiration à la base de ce projet?

R

L'ébauche proposée n'est pas basée sur un précédent en particulier, mais est née des contraintes techniques et spatiales et sur les possibilités présentées par ce site unique. Développée à l'interne par le *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*, la vision proposée a profité de la mise en commun de l'expertise des architectes paysagistes, ingénieurs et agents techniques de la Division de l'aménagement des parcs-nature et espaces riverains.

La concertation avec les partenaires et organismes locaux ainsi que les consultations citoyennes viendront définir et compléter les objectifs que le projet devra atteindre, suite à quoi un schéma d'aménagement final sera développé. Il est donc prévu que l'esquisse d'aménagement rendue publique soit bonifiée et raffinée sur la base des consultations qui auront lieu dès 2021.

Q

Est-ce que le futur parc sera ouvert l'hiver?

R

Oui. À l'instar des autres parcs du réseau des grands parcs, le site sera accessible à l'année. Une programmation déployée sur quatre saisons permettra de venir profiter d'activités hivernales. De plus, en complétant le réseau de sentiers existant au parc René-Lévesque et sur les berges de Lachine, le potentiel de développement pour la marche, la raquette et le ski de fond est un atout certain, surtout en considérant l'amélioration de la connectivité entre les sentiers locaux et le corridor récréatif du canal de Lachine.

Q

Quelles sont les prochaines étapes de ce projet d'ici 2025? Pourquoi est-ce si long?

R

La vision présentée est une esquisse préliminaire, et la conception du futur parc sera faite en concertation avec les partenaires et organismes locaux, afin de travailler sur des bases solides reflétant des besoins réels. **Les démarches de consultation publique auprès des citoyens seront amorcées dès 2021.**

La nécessité de conduire une étude des impacts environnementaux du projet, qui est requise pour la stabilisation des berges et de la bande riveraine, demande un délai de 18 mois pour l'analyse par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Finalement, les mesures à mettre en place pour la protection de la faune (règlements sur les oiseaux migrateurs, période de fraie, etc.) ne permettent pas de faire progresser les travaux en continu - une pause estivale est requise chaque année, en plus de l'arrêt des travaux durant la période hivernale - ce qui a un impact sur l'échéancier de construction qui doit se dérouler sur plusieurs années.

Dans ce contexte, il est prévu de déployer sur le site une programmation saisonnière durant les étés 2021 à 2024 afin de permettre l'accès au site dès l'an prochain, en attendant l'inauguration du parc prévue pour l'été 2025.

FINANCEMENT / RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Q

Où la ville va-t-elle trouver l'argent? Qui paiera pour le parc?

R

Le port de plaisance est un équipement sous la responsabilité des services centraux (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports - SGPMRS), mais son opération et l'entretien général du site sont délégués à l'Arrondissement. Le budget pour l'aménagement, estimé à 25 millions de dollars, provient des budgets de la Ville-Centre consentis au SGPMRS et non de l'Arrondissement. Les budgets pour l'opération du futur équipement public seront pris en charge par l'Arrondissement.

Q

Quelles seront les retombées économiques estimées d'un tel projet par rapport à la marina actuelle?

R

À l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'études de retombées économiques ni pour la marina, ni pour la proposition de réaménagement. Notre décision repose sur l'analyse de la situation financière défavorable de l'équipement. L'évaluation des retombées économiques du projet de parc sera entreprise lorsque les détails du nouveau projet et de son programme auront été définis dans le cadre de l'avant-projet, pour faire suite aux consultations publiques et aux rencontres avec les partenaires. Le développement d'une programmation active et unique favorise une rétention des usagers et visiteurs sur place, et les séjours plus longs sont accompagnés de retombées économiques. La consolidation de l'axe récréatif du canal de Lachine et la cohésion du pôle des écluses (Vieux-Lachine, berges de Lachine, parc René-Lévesque, musée, écluses, sites historiques et nouveau parc) permettent de faire du nouveau parc un équipement à vocation métropolitaine, un lieu de « destination ».

On mise sur la population locale, sur l'attrait du programme nautique, sur la fréquentation de l'axe du canal de Lachine, sur le marché des excursionnistes locaux et régionaux et sur le tourisme pour compenser les pertes associées au départ des plaisanciers. L'amélioration de l'offre de transport en commun et la fin des travaux de l'échangeur Turcot et du pont Samuel de Champlain vont rendre Lachine beaucoup plus attrayante et accessible pour la population montréalaise en général.

Q

Pourquoi avoir attendu à l'été 2020 pour annoncer que le port de plaisance de Lachine était déficitaire? Est-ce que nos taxes municipales servent à éponger le déficit annuel du port de plaisance?

R

La position de la Ville a toujours été de soutenir financièrement le port de plaisance pour permettre une diversification de l'offre récréative de la Ville de Montréal, et cet équipement n'a jamais été générateur de revenus si l'on considère les sommes importantes pour l'aménagement et l'entretien du site et des équipements. La succession de divers modes de gestion, l'élaboration d'études de potentiel et d'analyses n'ont pas permis de régler le problème de la rentabilité.

Toutefois, le niveau de désuétude atteint après l'inondation du printemps 2019 a nécessité un positionnement. Tant que la décision pour le long terme n'était pas prise, la Ville n'a pas fait planer les déficits du port de plaisance au-dessus de la tête des usagers, qui ne sont pas à blâmer pour la situation. La proposition de réaménagement, qui a été préparée au cours de l'automne 2019 et de l'hiver 2020 par le SGPMRS, a été présentée aux élus de la Ville et de l'Arrondissement et a été soumise au Comité exécutif au début juillet.

En ce qui a trait au déficit budgétaire du port de plaisance, l'écart entre les cibles budgétaires établies et la performance financière réelle de la marina doit être compensé à même les budgets d'opération de la Ville: c'est 236 000 \$ annuellement en moyenne qui doivent être redistribués à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale. Il faut cependant noter qu'un écart positif d'environ 100 000 \$ entre les dépenses et les revenus de la marina est enregistré annuellement, mais que ce montant largement inférieur aux cibles budgétaires ne permet pas d'amortir les 16,5 M\$ qui seraient requis pour un maintien urgent de l'équipement ou pour contribuer à un fonds de maintien à long terme.

Q

Pouvez-vous donner la description des coûts de 16,5 M\$? Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de faire les travaux nécessaires, cela aurait sûrement coûté moins cher?

R

Avant 2015, le maintien de cet équipement et les sommes importantes qui devaient déjà lui être dévolues dépassaient les capacités financières de l'arrondissement de Lachine. Cette situation était déjà signalée par l'Arrondissement dans un mémoire déposé en 2006 à la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération*. À la suite du transfert de l'équipement aux services centraux en 2015, les équipes du SGPMRS ont travaillé à l'élaboration de différents scénarios de mise à niveau et d'aménagement du site. Certains travaux, tels que le remplacement des brise-lames et de la jetée des hydravions, ont été complétés depuis (travaux d'une valeur de 1,6 M\$).

Mais les inondations répétées de 2017 et 2019 ont entraîné une dégradation accélérée de l'infrastructure et du site, qui ont à ce point exacerbé les problèmes de maintien de l'actif qu'un réalignement des priorités et une révision des objectifs a été requise. C'est cette révision des priorités qui a entraîné la remise en question du maintien des activités de la marina étant donné la somme importante de fonds publics à y consacrer versus les services restreints que cet équipement rend à la population montréalaise.

Les travaux qui seraient à faire pour mettre à niveau l'équipement du port de plaisance et continuer son opération sont les suivants :

- Remplacement complet du système sanitaire actuel (fosse septique avec bio-disques) par un système d'égout sanitaire pompé (incluant raccordement aux trois bâtiments, pompes et conduits sur l'ensemble du site et connexion au réseau de la Ville au sud du pont donnant accès au chemin des Iroquois);
- Remplacement d'équipements électriques et de télécommunication;
- Remplacement des équipements pétroliers;

- Remplacement de toutes les culées des quais et jetées;
- Stabilisation et végétalisation de 1500 m de berges;
- Démolition et stabilisation des berges du stationnement sur la berge nord - secteur est;
- Relocalisation et remise à niveau des bollards d'éclairage, systèmes d'alimentation électrique et conduite d'eau pour les quais;
- Travaux de reconstruction du chemin des Iroquois, secteur est, incluant base granulaire et pavage;
- Travaux de réfection de la section de mur du canal de Lachine sur la berge sud-est, secteur guérite;
- Mise à niveau des trois bâtiments (guérite, capitainerie et amirauté).

Note 1: Les travaux de mise à niveau énumérés ci-haut ne comprennent pas le remplacement de la piscine ni des terrains de tennis, ni l'amélioration de l'offre ou des services de la marina.

Note 2: Les travaux de maintien de l'actif suivants ont déjà été réalisés (2019-2020) et ne sont pas comptabilisés dans le 16,5 M\$ à investir :

- Remplacement du quai et des ancrages du quai de la rampe de mise à l'eau;
- Remplacement de la jetée des hydravions, (incluant accès, système électrique et conduites d'amenée d'eau, ancrages et quai);
- Remplacement des brise-lames (incluant ancrages).

(voir le tableau plus bas)

Tableau: Répartition de l'investissement requis

Port de plaisance de Lachine	
Travaux de mises à niveau du port	
Évaluation budgétaire des coûts de réalisation	
1.0 Renouvellement d'infrastructures civiles, électriques et pétrolières	
.1 Système d'égout sanitaire	2 058 000 \$
.2 Électricité (mises à niveau et interventions requises par les autres travaux)	2 118 000 \$
.3 Système de contrôle (mises à niveau et interventions requises par les autres travaux)	133 000 \$
.4 Système de télécommunication (infrastructures civiles et pétrolières)	240 000 \$
.5 Infrastructures pétrolières (réservoirs, conduites, distribution)	793 000 \$
.6 Réhabilitation environnementale (liée aux travaux)	679 000 \$
.7 Réfections de surfaces (liées aux travaux)	639 000 \$
Total 1.0 :	6 660 000 \$
2.0 Restauration des berges	
.1 Démolitions, enlèvements et récupération (pavage, murs, culées, électricité, quais)	1 069 000 \$
.2 Restauration des berges	4 171 000 \$
.3 Culées d'attache des quais	389 000 \$
.4 Électricité et éclairage (interventions requises par les autres travaux)	548 000 \$
.5 Alimentation d'eau (interventions requises par les autres travaux)	139 000 \$
.6 Pavage (interventions requises par les autres travaux)	625 000 \$
Total 2.0 :	6 941 000 \$
3.0 Mise à niveau des bâtiments (services, revêtements, toiture, isolation, etc.)	
.1 Pavillon d'accueil	914 000 \$
.2 Capitainerie	1 416 000 \$
.3 Amirauté	590 000 \$
Total 3.0 :	2 920 000 \$
Total - Travaux de mises à niveau du port :	16 521 000 \$
4.0 Remplacement de quais et de brise-lames	
.1 Investissement réalisé	1 641 000 \$
Total 4.0 - Remplacement de quais et de brise-lames :	1 641 000 \$
Notes :	
1) Les montants pour les travaux de mises à niveau à effectuer (totaux 1.0, 2.0 et 3.0) considèrent les contingences de réalisation (imprévus), les dépenses incidentes (contrôle qualitatif, etc.), les services professionnels de conception et de suivi de la réalisation, les études préalables, l'indexation des coûts sur un horizon de 3 ans et les taxes.	
2) Le montant pour le remplacement de quais et de brise-lames n'est pas indexé.	
3) Le total des travaux de mises à niveau du port ne considère pas les réfections et travaux suivants : éclairage du site, piscine, terrain de tennis, tables à pique-nique et autre mobilier. Ces réfections et travaux devront également être effectués au cours des prochaines années. D'autres travaux de maintien des actifs pourront s'ajouter.	
4) Le total des travaux de mises à niveau ne considère pas d'améliorations et de mise en valeur (développement).	

Q

Quels seront les coûts d'entretien de ce nouveau parc comparativement à ceux de la marina? Quel sera l'impact de l'absence de revenus sur le budget d'opération du nouveau parc? Ceci sans revenus?

R

Les coûts seront déterminés en fonction de la planification du nouveau parc, et ce, à la suite des consultations avec les citoyens et des échanges avec les organismes partenaires.

Q

Est-ce que le budget de 25 M\$ a déjà été voté ou quand le sera-t-il?

R

Le budget est inscrit au Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023, qui sera voté au conseil municipal vers la fin de l'automne.

ACCÈS AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES

Q

Que faites-vous pour les plaisanciers de passage? Le canal du côté sud sera-t-il fermé pour la circulation des embarcations nautiques? Est-ce que les Lachinois auront accès à des quais en 2021? Est-ce que les Lachinois auront priorité à la marina des Club des pêcheurs et chasseurs sportifs (Anglers)?

R

La marina sous sa forme actuelle cessera ses opérations à la fin de la présente saison. Cependant, la question des plaisanciers de passage devra être abordée lors des consultations citoyennes. L'accès à la voie navigable du canal de Lachine est maintenu et les services d'urgences (SPVM, SIM et Garde-Côtière) demeureront sur place, ainsi que les navettes fluviales et batobus. Même si les services seront réduits, notamment par le retrait du poste d'essence, nous croyons qu'un point d'escale pour les usagers de la voie navigable du canal de Lachine devrait faire partie de l'offre locale.

La vision d'aménagement prévoit que le bassin sud, entre le site du port de plaisance et le parc René-Lévesque, sera réservé aux embarcations non motorisées.

Concernant les quais situés au Club des pêcheurs et chasseurs sportifs (Anglers), la Ville a fait part de sa volonté de les conserver, mais le mode de gestion demeure à déterminer.

Q

Que prévoyez-vous faire afin d'assurer que le concept final tienne compte des besoins et enjeux actuels des organismes? Est-ce que les plans incluent des aménagements pour d'autres sports? Est-ce que les intervenants du milieu seront consultés?

R

L'esquisse qui a été rendue publique ne constitue pas un schéma final d'aménagement. On consultera les citoyens et les acteurs potentiels qui pourront appuyer la Ville dans la mise en oeuvre d'un programme nautique bonifié. Un premier contact a déjà été établi avec les clubs et organismes locaux (club d'aviron, club de canoë, école de voile) et nous comptons sur leur expertise pour soutenir la Ville dans l'aménagement d'un site qui répondra à leurs besoins et permettra la pratique d'activités nautiques dans un contexte sécuritaire.

Nous comptons aussi solliciter l'expertise des associations et regroupements sportifs spécialistes des activités nautiques pour intégrer les meilleures pratiques à l'aménagement du site. La Société de sauvetage du Québec offrira aussi un encadrement afin de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des usagers.

Par contre, ce projet ne prévoit pas l'aménagement de terrains sportifs tels que des terrains de tennis ou de baseball sur le site. Le réaménagement laissera une place importante à la renaturalisation et les éléments de programme qui y seront implantés devront être harmonieusement intégrés à un environnement naturel qui donnera une saveur unique et distinctive à ce nouvel équipement, par exemple des parcours à obstacle de type hébertisme.

Q

Comment l'Arrondissement propose-t-il de maintenir ou d'accroître l'accès à la diversité des sports nautiques en fermant la marina?

R

Avec la diversité croissante d'activités nautiques qui sont pratiquées par la population, force est de constater que la marina s'appuie sur un marché unique : celui des propriétaires d'embarcations motorisées. Le réaménagement du site vise à offrir une gamme d'activités plus larges et surtout plus accessibles à tous. Les organismes, regroupements et associations

encadrant et faisant la promotion des sports nautiques non motorisés seront consultés pour nous permettre d'aligner le projet sur leurs besoins.

Plus d'espace sera disponible pour les rameurs (aviron, canoë, kayak, SUP) avec la fermeture aux embarcations à moteur du bassin sud (entre le parc René-Lévesque et le nouveau parc). Ce bassin est aussi le site pressenti pour y implanter un lieu de baignade en eaux libres. Les véliplanchistes, adeptes de kitesurf et amateurs de voile de tous âges profiteront aussi d'un achalandage moindre dans le secteur où ces pratiques sont déjà bien ancrées. Les mesures prises pour améliorer la qualité de l'eau et des berges se traduira par une amélioration de l'environnement aquatique prometteuse pour les pêcheurs, qui auront le choix de mettre leur ligne à l'eau en bateau à rames, en canoë, depuis la rive ou sur la promenade flottante qui sera aménagée en réutilisant les quais.

ENVIRONNEMENT

Q

La fosse septique et le réservoir d'essence présentent-ils des menaces écologiques pour le fleuve?

R

Ces deux équipements sont en fin de vie utile et doivent impérativement être remplacés si leur utilisation est maintenue.

Pour ce qui est du système sanitaire, des mesures ont été prises à l'été 2020 pour en permettre l'utilisation durant la saison d'opération de la marina et éliminer les risques de menace écologique. Les déversoirs des trois fosses septiques ont été bouchés et un pompage régulier permet une utilisation sans risque de déversement. Le projet prévoit l'élimination des fosses septiques, qui seront remplacées par un système d'égout sanitaire raccordé au réseau de la Ville.

Pour les infrastructures pétrolières, le permis d'opération vient à échéance en juin 2021. Cet équipement sera démantelé suite à l'abandon des activités de la marina. Entre temps, un suivi a lieu afin de s'assurer de bien connaître l'état de l'équipement et gérer les risques potentiels.

Q

Comment s'assurer que le plan d'eau ne se transformera pas en marécage? Croyez-vous que la qualité de l'eau dans ce secteur sera acceptable pour y permettre la baignade?

R

La transformation des bassins en marécage est peu probable puisque la profondeur constante des bassins entourant le site du port de plaisance est suffisamment importante pour prévenir l'établissement d'un mélange de végétation terrestre et aquatique typique des marécages. Il est possible que des herbiers aquatiques se développent ponctuellement à la suite d'une réduction majeure du trafic d'embarcations motorisées. Ceci dit, ces herbiers sont un environnement propice pour la faune aquatique. Dans le cadre des rencontres avec les parties prenantes du projet, une coordination avec Parcs Canada, gestionnaire du canal de Lachine, sera faite pour assurer une circulation d'eau satisfaisante dans le bassin sud.

Planter un site de baignade est un des grands objectifs du projet. Plusieurs mesures seront mises en place visant l'amélioration de la qualité de l'eau et de la performance environnementale du site à court, moyen et long terme. Des tests de la qualité de l'eau ont été menés pendant toute la saison estivale 2020, et les résultats permettront d'évaluer les actions à entreprendre pour pouvoir permettre la baignade. Ces tests seront aussi reconduits l'été prochain et les années suivantes pour faire un suivi et mesurer l'impact de l'absence des centaines d'embarcations motorisées. Une analyse des caractéristiques du fond doit aussi être menée.

Voici une liste des mesures proposées visant une amélioration de la qualité de l'eau :

- Restauration des berges du site et du parc René-Lévesque;
- Implantation de bandes riveraines végétalisées;
- Îlots flottants végétalisés;
- Création d'un milieu humide;
- Gestion du débit avec le canal de Lachine (à coordonner avec Parcs-Canada);
- Absence des bateaux motorisés (bassin sud);
- Réduction importante des véhicules motorisés sur le site;
- Meilleure gestion des eaux de pluie par déminéralisation des surfaces.

CONSULTATION PUBLIQUE

Q

Pourquoi la ville a-t-elle pris cette décision sans avoir au préalable consulté les locataires de la marina? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultations publiques avec les citoyens?

R

L'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal est la clientèle à desservir pour justifier les investissements importants qui sont requis. On mise donc sur un changement de vocation. La décision de ne pas reconduire les activités de la marina est prise sur la base de 35 ans d'expérience à gérer cet équipement par la Ville, au terme de plusieurs modes de gestion dont aucun n'a connu le succès escompté. La marina est déficitaire, et le demeurera à moins d'augmentations tarifaires de 300 % - même ainsi, la Ville reconduirait une activité qui est essentiellement un club privé et qui ne dessert qu'une portion extrêmement limitée du bassin de population montréalais.

La vision présentée n'est pas un plan d'aménagement abouti, mais le coup d'envoi d'un projet d'envergure. La conception et l'avant-projet permettront de laisser une place à la consultation de la population locale et montréalaise, afin de développer un projet qui répond aux attentes des citoyens. La participation des acteurs locaux en terme d'activités nautiques sera importante pour ce projet qui se veut représentatif de la communauté.

Q

Pourquoi faire ça si rapidement, sans laisser le temps aux plaisanciers de se relocaliser? Est-ce possible de donner un délai plus long, par exemple une autre saison? Est-ce que ce projet doit absolument se faire dès 2021?

R

L'accélération des dommages aux culées des quais et la dégradation accélérée des berges ont rendu nécessaire la fermeture de 60 places à quai en 2020, aggravant le déficit d'opération de la marina. Le système sanitaire n'est plus adéquat et les correctifs temporaires mis en place entraînent des coûts supplémentaires importants, et ces coûts sont surtout dus aux vidanges sanitaires des embarcations. Les permis pour les réservoirs à essence viennent également à échéance en juin 2021.

Par ailleurs, les plaisanciers peuvent quitter la marina avant la fin de la saison d'opération et un remboursement leur sera fait pour la portion de la saison dont ils ne se seront pas prévalus.

Q

Qui a donné le mandat pour fermer la plus importante marina du Québec? (*question posée en anglais*)

R

Nous n'avons pas de mandat comme tel, il s'agit d'une proposition acheminée aux élus par le *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports* (SGPMRS), qui est responsable des aménagements du site, conjointement avec l'Arrondissement, qui se charge de l'opération. Les aménagements faits par la Ville doivent profiter aux citoyens sur une base aussi égalitaire que possible. Il ne s'agit pas d'une commande politique ou d'une démarche idéologique. C'est un positionnement à long terme de la Ville pour réagir à la problématique d'un équipement déficitaire qui doit faire l'objet d'investissements importants sans réellement desservir l'ensemble de la population montréalaise.

IMPACTS SUR LES PLAISANCIERS, LES FAMILLES ET LES COMMERCE LOCAUX

Q

L'administration municipale a-t-elle demandé et obtenu une étude d'impacts socio-économiques de ce changement de vocation? Les commerçants locaux à proximité de la marina ont-ils été consultés?

R

Aucune étude des impacts sociaux-économiques n'a été demandée à ce jour, mais cette démarche est prévue dès que le concept final aura été développé sur la base des consultations publiques. Pour mener une telle étude, les détails et le programme du projet doivent être connus, ce qui n'est pas encore le cas pour la vision d'aménagement proposée. Les commerçants locaux seront consultés dans le cadre de ce processus.

Q

Pourquoi ne pas réaliser des études d'impact avant la fermeture et laisser la marina ouverte pendant ce temps? Que ferez-vous si les résultats sont négatifs?

R

L'urgence d'agir impose à l'administration municipale de se positionner avec les informations connues à ce jour. C'est pourquoi on mise sur la création d'un projet de destination à l'échelle métropolitaine. L'état des infrastructures, la nécessité de

remplacer des équipements arrivés à la fin de leur vie utile et les fermetures de quais causées par l'érosion entraîneraient un déficit important qui serait épongé par les payeurs de taxes n'ayant même pas accès au site.

Au sujet de l'étude d'impacts sur l'environnement requise par le MELCC, le projet pourra être soumis pour analyse seulement à la fin du processus de conception. Il s'agit d'une démarche rétroactive entre analystes et concepteurs, où les avis et commentaires doivent faire l'objet d'ajustements au projets, et non d'une démarche se soldant par un simple oui ou non catégorique. Les biologistes de la *Division de la biodiversité urbaine* du SGPMRS ont passé en revue le projet et continueront à nous offrir leur support et leur expertise dans cette démarche.

Q

Avez-vous pensé aux familles qui résident sur leur bateau? Avez-vous réfléchi aux impacts de cette fermeture sur la communauté nautique et sur le tourisme?

R

La fermeture de la marina de 453 places aura un impact certain sur l'industrie de la navigation de plaisance. Nous sommes aussi conscients de l'impact majeur de cette décision sur les plaisanciers et leur familles. Nous soutenons par contre qu'il n'est pas de la responsabilité de l'ensemble de la population montréalaise de financer une marina dont l'accès est réservé à ses usagers.

La création d'un parc de destination offrant une gamme d'activités nautiques accessibles va être porteuse pour le tourisme local et régional à Lachine.

Q

Sur les 453 places de la marina, combien sont occupées par des résidents de Lachine?

R

Selon les données de 2019, 51 plaisanciers (13 %) étaient de Lachine. 53 % de la clientèle ne réside pas à Montréal.

Q

Quelles mesures allez-vous prendre pour décongestionner le trafic automobile vers le nouveau parc?

R

Le site du nouveau parc est accessible directement par la piste cyclable du canal de Lachine. Il est également situé aux abords d'un secteur en planification, le secteur Lachine-Est, pour lequel la mobilité est l'une des grandes priorités. À ce titre, un apport considérable en transport en commun est planifié, soit la mise en place d'un axe de transport structurant. Concernant l'accès au nouveau parc, un lien direct reliant le nouveau parc au parc René-Lévesque permettra d'assurer un accès facile à des places de stationnement.

Q

Avons-nous une chance de garder la marina?

R

Non. Après 35 ans d'opération, c'est une décision pragmatique à un moment critique où il faut se positionner dans le long terme, pour les 25 prochaines années. Le choix est en faveur d'une ouverture au public permettant un élargissement de la clientèle et une diversification des activités nautiques. Cette position permet à la fois de redonner une valeur environnementale au site et de favoriser l'accessibilité égale à l'équipement public pour les citoyens.

L'existence de la marina, à ce jour, est due au soutien de la Ville, depuis son aménagement en 1987, afin d'élargir l'offre récréative et touristique et pour mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal. Nous maintenons la pertinence de ces objectifs, mais nous cherchons à les atteindre autrement, en se collant aux valeurs et à la mission de la Ville en 2020, et dans une vision à long terme.